

Fiche de Poste Aide ménagère

LA MISSION

Vous réalisez les opérations courantes d'entretien du cadre de vie, du linge de maison ou de services domestiques (ménage, repassage, ...) au(x) domicile(s) d'un ou plusieurs particuliers en vous adaptant aux attentes de chaque client et dans le temps imparti.

Vous veillez à la propreté et à l'hygiène de l'habitat et assurez un service de qualité aux clients.

Vous effectuez des travaux occasionnels de grand nettoyage.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES (savoir faire)

Maîtrise des techniques de nettoyage.

Connaissances en hygiène alimentaire et de vie.

Maîtrise des techniques de repassage.

CAPACITES LIEES A L'EMPLOI (savoir être)

Etre motivée.

Se conformer à des habitudes et expériences particulières.

Etre autonome et ponctuel.

Avoir un sens pratique et logique.

Posséder une bonne capacité relationnelle.

Echanger et travailler en équipe.

FORMATION - QUALIFICATION

CAP ou BEP

Ou Nombre d'années d'expérience (environ 2 ans)

QUALITES PERSONNELLES

Bonnes conditions physiques.

Honnêteté, fiabilité, discrétion.

Gestion de l'urgence.

Sensibilité aux questions d'environnement.

SPECIFICITE DU POSTE

L'activité de cet emploi s'exerce au domicile privé d'un ou plusieurs particuliers.

Elle peut varier selon les clients, le contexte de travail (taille, composition de la famille, du domicile...).

Elle peut impliquer des déplacements (sur les différents sites d'intervention).

Elle peut s'exercer en horaires fractionnés et en fin de semaine.

Des réunions obligatoires seront mises en place régulièrement. Elles serviront de temps de parole, de formation et de rencontre entre salariés.

CONTRAT ET REMUNERATION

- **CDI** avec une période d'essai d'une durée de 1 mois renouvelable 1 fois, au cours de laquelle sera effectué un bilan.
- salaire basé sur le smic horaire pour débutants sinon à négocier.
- Horaires adaptables aux besoins et contraintes du salarié.
- Sous certaines conditions les frais kilométriques seront remboursés sur la base des barèmes publiés annuellement par les services fiscaux.

En tant que salarié de Saône Vallée Proximité, vous pouvez si vous le désirez prendre part au capital de la SCOP et devenir associé selon les conditions définies dans les statuts de la société.

PLACE HIERARCHIQUE ET CLASSIFICATION

Le salarié exerce sous l'autorité d'une responsable de secteur ou d'une responsable de service.

Le salarié informe le responsable du centre en cas de demandes de la clientèle sortant de son cadre de compétences.

Le salarié gère le stock de produits d'entretien et informe le client au moyen du cahier de suivi en cas de besoin d'achats.

Il peut coordonner l'activité d'une équipe.

CRITERES D'EVALUATION

Le responsable du service peut, à tout moment, faire une visite de contrôle surprise sur le lieu de travail du salarié.

Il sera effectué, régulièrement, des enquêtes de satisfaction auprès du client.

DESCRIPTIF DES TACHES

Le salarié doit se conformer au cahier des charges propres à chaque client et aux fiches méthodes de l'entreprise dans le respect des normes de sécurité.

Dans toutes les pièces dépoussiérage des sols et du mobilier

Lavage des sols

Entretien des vitres

Nettoyage et désinfection des sanitaires

Remise en place des lieux et du matériel

Entretien des éclairages

Entretien des équipements

Entretien des poubelles

1. Propreté régulière des chambres

- enlever draps et les changer si nécessaire,
- faire la poussière tablette, porte, fenêtre, montant des lits, chaise, plinthes...,
- enlever toiles d'araignée et balayer partout,
- lavage des sols,
- vider poubelle.

2. Propreté régulière de cuisine

- faire la poussière tables, porte, fenêtre,
- enlever toiles d'araignée,
- ranger et nettoyer les plans de travail,
- nettoyer les façades des placards,
- vérifier les dates de péremption dans le réfrigérateur et les placards,
- faire la vaisselle,
- entretien du lave vaisselle,
- entretien des fours,
- entretien du réfrigérateur,
- entretien des plaques de cuisson,

- enlever toiles d'araignée et balayer partout,
- lavage des sols,
- vider poubelle.

3. Propreté régulière des sanitaires

- entretien de la baignoire et des lavabos,
- nettoyage de toutes les surfaces,
- prendre soin particulièrement de la robinetterie,
- enlever toiles d'araignée et balayer partout,
- lavage des sols,
- vider poubelle.

4. Propreté du salon, salle à manger

- faire la poussière de toutes les surfaces et meubles,
- enlever toiles d'araignée et balayer partout,
- laver les sols.

5. Grand nettoyage

Au moins une fois par an et / ou à la demande du responsable un Grand Nettoyage sera effectué. Il consistera en plus des tâches décrites en point 1 et 2 à :

- laver les murs et plafonds,
- secouer les matelas et nettoyer la literie,
- lavage des meubles de rangement.

6. Repassage

- savoir adapter la température du fer en fonction du tissu
- savoir adapter les techniques de repassage en fonction du vêtement
- suspendre ou plier les vêtements repassés
- ranger les vêtements

Moyens

- utiliser le matériel disponible chez le client,
- en cas de défaut prévenir son employeur et après concertation utiliser les outils mis à la disposition par l'entreprise.